

Concept de mobilité pour le projet FLURYHAUS à Deitingen (SO)

Situation de départ

Dans la commune rurale soleuroise de Deitingen, la construction d'une maison en bois composée de trois appartements est en projet. Celle-ci sera construite en complément de la ferme de style "Wasserämtisch" déjà existante sur le site et du pavillon autarcique construit en argile, paille et bois. La construction complémentaire viendra compléter le jardin naturel existant. Tant le pavillon que la nouvelle construction sont conçus en matériaux durables et écologiques.

Les familles, les seniors, les colocations avec ou sans activités ou commerces silencieux sont les bienvenus. Les trois appartements de conception différente et le jardin naturel servent de lieu de rencontre pour tous. L'idée communautaire du projet est aussi centrale que celle de la durabilité.

www.fluryhaus.ch

Premier projet avec réduction des places de stationnement à Deitingen

Le propriétaire et maître d'ouvrage Ueli Flury, les architectes et bernhard uvb sont convaincus qu'un concept de mobilité visant à réduire l'offre de places de stationnement est d'une utilité multiple. Outre l'aspect de la durabilité, la réduction durable du trafic individuel motorisé à la Schulhausstrasse permet également d'améliorer la sécurité des enfants et du trajet scolaire. Enfin, l'image du lieu profite également de plus de possibilités architecturales et de surface de jardin grâce à la réduction des places de stationnement.

Afin de convaincre la commune de Deitingen de la faisabilité d'un projet avec une forte réduction des places de stationnement, le propriétaire Ueli Flury, l'architecte Joel Flückiger et le conseiller en mobilité Samuel Bernhard ont présenté un concept de mobilité à la commission de planification de la commune de Deitingen. Ensemble, ils ont défini des paramètres pour ce projet pilote, qui serviront de base à la mise en œuvre du concept de mobilité.

Contenu du concept de mobilité

Le concept de mobilité approuvé par la commune de Deitingen prévoit une réduction des places de stationnement de huit places normalement obligatoires à quatre places (1 car sharing, 2 visiteurs, 1 de dépose-minute). Pour que la mobilité dans le lotissement fonctionne également sans voiture, les locataires sont encouragés à adopter une approche similaire. Le renoncement à la voiture s'appuie sur ces mesures :

- Une petite voiture à hydrogène est disponible pour les trajets qui ne peuvent pas être effectués en transports publics ou à vélo.
- Des places de stationnement pour les vélos et une station de recharge pour les vélos électriques sont proposées.
- Pour les trajets à vélo avec de gros achats, il existe sur place un vélo-cargo collectif.
- Les locataires s'engagent à renoncer à leur propre voiture pour leur usage quotidien ; en cas de difficultés, un locataire correspondant peut louer une place de parking dans les environs ; si la location d'une place de parking dans les environs n'est pas raisonnable en raison d'un handicap, une place de parking pour visiteurs peut être utilisée temporairement jusqu'à ce qu'une solution raisonnable soit trouvée.

Si le concept de mobilité ne fonctionne pas, les places de stationnement obligatoires devront être aménagées ultérieurement ou une taxe de compensation devra être versée. Les obligations doivent être mentionnées au registre foncier en tant que restriction de droit public à la propriété.

Contacts

Conseil

Bernhard Environnement - Transports - Conseil
Samuel Bernhard
Strassburgerallee 64
4055 Bâle
044 430 19 31
sb@bernhard-uvb.ch

Architecte

Studio OU GmbH
Joel Flückiger
Seestrasse 367
8038 Zurich
076 456 58 52
flueckiger@studioou.ch

Maître d'ouvrage

Ueli Flury
Schulhausstrasse 2
4543 Deitingen
079 631 71 20
fluryueli@gmail.com